

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

RÉSIDENCES ALJT

ASSOCIATION LOGEMENTS
DE JEUNES TRAVAILLEURS

La Ville propose aux jeunes salarié(e)s
âgé(e)s de 18 à 26 ans*, l'attribution de
studios meublés en résidences ALJT



© Arnaud Olizak

***conditions obligatoires :**

Percevoir un salaire,
seul ou en couple sans enfant
et accepter le règlement interne.



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

Pierre-Christophe Baguet • Maire
Président de Grand Paris Seine Ouest

Résidence Solférino

23, rue de Solférino

Résidence du Vieux

Pont-de-Sèvres

155, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres

• Studettes individuelles

Studettes meublées de 14 à 16m²

avec coin cuisine équipé et sanitaire.

Redevance mensuelle (loyer + charges) : de 435 à 550 €*

• Studios pour couple sans enfant

Studios meublés de 18 à 24 m²

avec coin cuisine équipé et sanitaire

Redevance mensuelle (loyer + charges) : de 565 à 605 €*

• **Durée du bail** : de 1 mois à 2 ans maximum

• Les prestations communes

■ Accès Internet

■ Draps fournis et changés tous les 15 jours

■ Accès sécurisé

Modalités

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la Ville www.boulognebillancourt.com, ainsi qu'à la direction du Logement (annexe de l'Hôtel de Ville, 24 bis, avenue André-Morizet 2^e étage).

* Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) versée par la CAF et venant en déduction du loyer. Calculez votre aide sur www.caf.fr

Plus d'infos : www.aljt.com

L'acceptation finale des dossiers proposés par la Ville se fait par l'ALJT.